



Appel d'offres public RIADM-2024-GMR

Service de collecte et de transport des matières recyclables pour les bacs roulants et les conteneurs à chargement avant et arrière

La Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (« RIADM ») demande des soumissions pour les services de collecte et de transport des matières recyclables pour les bacs roulants et les conteneurs à chargement avant et arrière, pour les années 2025 à 2029 avec une possibilité de renouvellement pour deux (2) périodes subséquentes d'une année.

Les documents de soumission sont disponibles exclusivement par le biais du système électronique d'appel d'offre du gouvernement du Québec (SEAO) accessible à l'adresse internet suivante: WWW.SEO.GOUV.QC.CA. Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations qui auront obtenu les documents d'appel d'offres par le SEAO peuvent déposer une soumission. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous les documents avant de déposer leur soumission. Des frais peuvent être exigés par le SEAO pour l'obtention des documents.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées.

Les soumissions devront être adressées à l'attention de la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, au 380 rue Principale, Lachute, Qc J8H 1Y2 et être reçues avant 10h, le 4 décembre 2024 pour être ouvertes publiquement le même jour, au même endroit et à la même heure.

La RIADM ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation que ce soit envers les soumissionnaires. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

À moins que la RIADM ne commette une faute lourde ou intentionnelle à l'occasion du processus d'appel d'offres, notamment à l'occasion de l'analyse des soumissions et de l'attribution des contrats, un soumissionnaire renonce à l'avance à tout recours contre la RIADM, ses délégués, employés, mandataires ou assureurs et, le cas échéant, contre tout attributaire, relativement à toute décision prise ou à tout geste posé par eux dans ce cadre.

Donné à Lachute, le 12 novembre 2024
M. Pierre Arseneault
Directeur général et secrétaire-trésorier